

COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES DE L'ANJOU

Conseil communautaire

Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2016

Le jeudi vingt-huit janvier deux mille seize à dix-huit heures, le Conseil communautaire s'est réuni dans la salle du Conseil à Durtal, sous la présidence de Joëlle CHARRIER.

Convocation : jeudi 21 janvier 2016

Nombre de conseillers communautaires : 23 (Quorum = 12)

Nombre de conseillers présents : 20

Pour Daumeray : ATANI Béatrice, DAVY Jean-Luc, GILBERT André, JAHIER Eliane, MARTIN Denis.

Pour Durtal : AUGÉUL Guy, BOBET Corinne, DESCAMPS Josée, GALAY Christine, GUITTON Didier, NESLO Alain, PILON Jean-Yves.

Pour Les Rairies : CHARRIER Joëlle, FICHE Stéphanie, LANCELOT Patrick.

Pour Montigné Les Rairies : CHASSOULIER Gérard, JUBEAU Emmanuelle.

Pour Morannes : CLEMOT Dany, DE MIEULLE Roger, KAHN Gilbert.

Nombre de conseillers absents excusés : 2

LE MEUR Cécile (procuration à GALAY Christine), ZIMMERMANN Valérie (procuration à CLEMOT Dany).

Nombre de conseillers absents : 1

VIERON Virginie.

Nombre de votants : 22

Secrétaire de séance : BOBET Corinne

Affichage compte-rendu : vendredi 5 février 2016

Sommaire

I- Approbation du procès-verbal des Conseils communautaires du 17.12.15 et 28.12.15	2
II-Finances	2
2.1) Vote des comptes de gestions et des comptes administratifs 2015.....	2
2.2) Affectation des résultats.....	12
2.3) Vote du budget principal et des budgets annexes 2016.....	14
III-Administration générale	16
3.1) Droit à la formation des élus et mandats spéciaux	16
3.2) Vente ordinateurs	17
VI-Enfance-Jeunesse	18
4.1) Compte rendu de la Commission du 30.11.15	18
V-Questions orales	21
5.1) Adhésion de la commune nouvelle MORANNES SUR SARTHE	21
5.2) Tarifs ALSH.....	23
5.3) Projet de méthanisation	23

I- Approbation du procès-verbal des Conseils communautaires du 17.12.15 et 28.12.15

Avis du Conseil : Le Conseil valide les PV des séances du 17.12.15 et du 28.12.15.

II-Finances

2.1) Vote des comptes de gestions et des comptes administratifs 2015

Avis du Conseil : le Conseil valide à l'unanimité le compte de gestion ainsi que le compte administratif du budget principal et des budgets annexes 2015.

160128-01 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget principal

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la gestion bonne et exacte,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

160128-02 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe Ormeaux II

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget annexe Ormeaux II de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la gestion bonne et exacte,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

160128-03 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe Pépinières Artisanales

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget annexe Pépinières Artisanales de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la gestion bonne et exacte,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 20145 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

160128-04 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe Ateliers Morannes

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget annexe Ateliers Morannes de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la gestion bonne et exacte,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

160128-05 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe SPANC

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget annexe SPANC de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la gestion bonne et exacte,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

160128-06 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe Bâtiment Industriel

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget annexe Bâtiment Industriel de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la gestion bonne et exacte,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

160128-07 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe La Petite Morinière

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget annexe La Petite Morinière de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la gestion bonne et exacte,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

160128-08 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe Le Grand Clos

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget annexe Le Grand Clos de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la gestion bonne et exacte,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

160128-09 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe ZA Pont Rame

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget annexe ZA Pont Rame de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la gestion bonne et exacte,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

160128-10 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe Ateliers Relais

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget annexe Ateliers Relais de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la gestion bonne et exacte,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

160128-11 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe Actiparc

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget annexe Actiparc de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la gestion bonne et exacte,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

160128-12 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe Dernier Commerce

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget annexe Dernier Commerce de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la gestion bonne et exacte,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

160128-13 – Approbation du compte administratif 2015 du budget principal

Le Conseil communautaire,

Sous la Présidence de M. De Mieulle Roger, 1er Vice-président, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Mme Charrier Joëlle, Présidente de la Communauté de communes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ Lui donne acte du compte administratif 2015 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	3 993 175.93 €
Recettes de fonctionnement :	4 563 184.66 €
D'où un excédent de :	570 008.73 €
Dépenses d'investissement :	336 840.96 €
Recettes d'investissement :	4 228 082.47 €
D'où un excédent de :	3 891 241.51 €

160128-14 – Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe Ormeaux II

Le Conseil communautaire,

Sous la Présidence de M. De Mieulle Roger, 1er Vice-président, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Mme Charrier Joëlle, Présidente de la Communauté de communes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ Lui donne acte du compte administratif 2015 du budget annexe Ormeaux II, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	540 719.90 €
Recettes de fonctionnement :	544 721.10 €
D'où un excédent de :	1.20 €
Dépenses d'investissement :	937 636.70 €
Recettes d'investissement :	544 719.90 €
D'où un déficit de :	- 392 916.80 €

160128-15 – Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe Pépinières Artisanales

Le Conseil communautaire,

Sous la Présidence de M. De Mieulle Roger, 1er Vice-président, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Mme Charrier Joëlle, Présidente de la Communauté de communes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ Lui donne acte du compte administratif 2015 du budget annexe Pépinières Artisanales, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	3 397.34 €
Recettes de fonctionnement :	10 216.72 €
D'où un excédent de :	6 819 38 €
Dépenses d'investissement :	13 368.88 €
Recettes d'investissement :	56 222.82 €
D'où un excédent de :	42 853.94 €

160128-16 – Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe Ateliers Morannes

Le Conseil communautaire,

Sous la Présidence de M. De Mieulle Roger, 1er Vice-président, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Mme Charrier Joëlle, Présidente de la Communauté de communes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ Lui donne acte du compte administratif 2015 du budget annexe Ateliers Morannes, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	6 297.14 €
Recettes de fonctionnement :	14 396.48 €
D'où un excédent de :	8 099.34 €
Dépenses d'investissement :	54 615.56 €
Recettes d'investissement :	4 676.48 €
D'où un déficit de :	- 49 939.08 €

160128-17 – Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe SPANC

Le Conseil communautaire,

Sous la Présidence de M. De Mieulle Roger, 1er Vice-président, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Mme Charrier Joëlle, Présidente de la Communauté de communes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ Lui donne acte du compte administratif 2015 du budget annexe SPANC, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	125 €
Recettes de fonctionnement :	26 331.58 €
D'où un excédent de :	26 206.58 €

160128-18 – Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe Bâtiment Industriel

Le Conseil communautaire,

Sous la Présidence de M. De Mieulle Roger, 1er Vice-président, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Mme Charrier Joëlle, Présidente de la Communauté de communes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ Lui donne acte du compte administratif 2015 du budget annexe Bâtiment Industriel, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	21 901.99 €
Recettes de fonctionnement :	40 170.60 €

D'où un excédent de :	18 268.61 €
Dépenses d'investissement :	122 756.23 €
Recettes d'investissement :	59 438.80 €
D'où un déficit de :	- 63 317.43 €

160128-19 – Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe La Petite Morinière

Le Conseil communautaire,

Sous la Présidence de M. De Mieulle Roger, 1er Vice-président, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Mme Charrier Joëlle, Présidente de la Communauté de communes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ Lui donne acte du compte administratif 2015 du budget annexe La Petite Morinière, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	327 055.90 €
Recettes de fonctionnement :	327 055.11 €
D'où un déficit de :	-0.79 €

Dépenses d'investissement :	654 110.22 €
Recettes d'investissement :	327 055.11 €
D'où un déficit de :	- 327 055.11 €

160128-20 – Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe Le Grand Clos

Le Conseil communautaire,

Sous la Présidence de M. De Mieulle Roger, 1er Vice-président, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Mme Charrier Joëlle, Présidente de la Communauté de communes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ Lui donne acte du compte administratif 2015 du budget annexe Le Grand Clos, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	3 373.38 €
Recettes de fonctionnement :	3 373.23 €
D'où un déficit de :	-0.15 €

Dépenses d'investissement :	3 746.46 €
Recettes d'investissement :	373.23 €
D'où un déficit de :	- 3 373.23 €

160128-21 – Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe ZA Pont Rame

Le Conseil communautaire,

Sous la Présidence de M. De Mieulle Roger, 1er Vice-président, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Mme Charrier Joëlle, Présidente de la Communauté de communes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ Lui donne acte du compte administratif 2015 du budget annexe ZA Pont Rame, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	211 552.21 €
Recettes de fonctionnement :	218 686.28 €

D'où un excédent de :	7 134.07€
Dépenses d'investissement :	293 923.29 €
Recettes d'investissement :	82 371.99 €
D'où un déficit de :	-211 551.30 €

160128-22 – Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe Ateliers Relais

Le Conseil communautaire,

Sous la Présidence de M. De Mieulle Roger, 1er Vice-président, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Mme Charrier Joëlle, Présidente de la Communauté de communes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ Lui donne acte du compte administratif 2015 du budget annexe Ateliers Relais, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	0 €
Recettes de fonctionnement :	0.03 €
D'où un excédent de :	0.03 €
Dépenses d'investissement :	822.15 €
Recettes d'investissement :	0 €
D'où un déficit de :	- 822.15 €

160128-23 – Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe Actiparc

Le Conseil communautaire,

Sous la Présidence de M. De Mieulle Roger, 1er Vice-président, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Mme Charrier Joëlle, Présidente de la Communauté de communes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ Lui donne acte du compte administratif 2015 du budget annexe Actiparc, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	1 243 035.30 €
Recettes de fonctionnement :	1 243 035.37 €
D'où un excédent de :	0.07 €
Dépenses d'investissement :	1 243 035.30 €
Recettes d'investissement :	0 €
D'où un déficit de :	- 1 243 035.30 €

160128-24 – Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe Dernier Commerce

Le Conseil communautaire,

Sous la Présidence de M. De Mieulle Roger, 1er Vice-président, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Mme Charrier Joëlle, Présidente de la Communauté de communes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ Lui donne acte du compte administratif 2015 du budget annexe Dernier Commerce, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	0.27 €
Recettes de fonctionnement :	55.58 €

D'où un excédent de :	55.31 €
Dépenses d'investissement :	98 155.44 €
Recettes d'investissement :	0 €
D'où un déficit de :	-98 155.44 €

2.2) Affectation des résultats

Avis du Conseil : le Conseil valide à l'unanimité l'affectation des résultats.

160128-25 – Affectation des résultats de la section fonctionnement du budget principal

Le Conseil communautaire,

Après avoir présenté le compte administratif 2015 du budget principal ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif 2015 du budget principal présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **570 008.73 €**,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'affecter à la section d'investissement au compte 1068 la somme de **570 008.73 €**.

160128-26 – Affectation des résultats de la section fonctionnement du budget SPANC

Le Conseil communautaire,

Après avoir présenté le compte administratif 2015 du budget SPANC ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif 2015 du budget SPANC présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **22 206.58 €**,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'affecter à la section de fonctionnement du Budget 2016 au compte 002 la somme de **22 206.58 €**.

160128-27 – Affectation des résultats de la section fonctionnement du budget Ormeaux II

Le Conseil communautaire,

Après avoir présenté le compte administratif 2015 du budget Ormeaux II ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif 2015 du budget Ormeaux II présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **1.20 €**,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'affecter à la section d'investissement au compte 1068 la somme de **1.20 €**.

160128-28 – Affectation des résultats de la section fonctionnement du budget Bâtiment Industriel

Le Conseil communautaire,

Après avoir présenté le compte administratif 2015 du budget Bâtiment Industriel ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif 2015 du budget Bâtiment Industriel présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **18 268.61 €**,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'affecter à la section d'investissement au compte 1068 la somme de **18 268.61 €**.

160128-29 – Affectation des résultats de la section fonctionnement du budget ZA Pont Rame

Le Conseil communautaire,

Après avoir présenté le compte administratif 2015 du budget ZA Pont Rame ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif 2015 du budget ZA Pont Rame présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **7 134.07 €**,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'affecter à la section d'investissement au compte 1068 la somme de **7 134.07 €**.

160128-30 – Affectation des résultats de la section fonctionnement du budget Ateliers Morannes

Le Conseil communautaire,

Après avoir présenté le compte administratif 2015 du budget Ateliers Morannes ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif 2015 du budget Ateliers Morannes présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **8 099.34 €**,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'affecter à la section d'investissement au compte 1068 la somme de **8 099.34 €**.

160128-31 – Affectation des résultats de la section fonctionnement du budget Pépinières Artisanales

Le Conseil communautaire,

Après avoir présenté le compte administratif 2015 du budget Pépinières Artisanales ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif 2015 du budget Pépinières Artisanales présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **6 819.38 €**,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'affecter à la section d'investissement au compte 1068 la somme de **6 819.38 €**.

160128-32 – Affectation des résultats de la section fonctionnement du budget Dernier Commerce

Le Conseil communautaire,

Après avoir présenté le compte administratif 2015 du budget Dernier Commerce ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif 2015 du budget Dernier Commerce présente un résultat d'exécution de fonctionnement de **55.31 €**,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'affecter à la section d'investissement au compte 1068 la somme de **55.31 €**.

2.3) Vote du budget principal et des budgets annexes 2016

Intervention de M. DE MIEULLE, 1^{er} Vice-président à l'Economie, sur le projet bibliothèque-médiathèque et son utilité: Après débats, M. KAHN, Vice-président à la Culture réunira la Commission Culture le 03.02.16 sur ce sujet. En fonction des réflexions de la Commission, le Conseil communautaire se déterminera sur l'opportunité ou non de créer une bibliothèque-médiathèque sur Durtal.

Le Conseil émet un avis favorable à l'inscription budgétaire du projet bibliothèque-médiathèque et dit que la décision finale sera du ressort de l'assemblée délibérante.

Intervention de M. DE MIEULLE, 1^{er} Vice-président à l'Economie, sur l'augmentation des fonds de concours au bénéfice des communes: Après débats, et un vote à mains levées (13 contre l'augmentation et 9 pour), interventions de M. DAVY et M. KAHN souhaitant un report de la décision à la prochaine réunion pour trouver une solution permettant aux communes d'investir avec l'appui de la CCPA.

Mme CHARRIER, Présidente de la CCPA, propose que la question soit revue au prochain Bureau du 11.02.16.

Avis du Conseil : le Conseil valide à l'unanimité le budget principal et les budgets annexes 2016.

160128-33 – Vote du budget principal 2016

Le Conseil communautaire,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 17 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Adopte le budget principal 2016 lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à : **4 303 098 €**
- Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à : **5 211 597 €**

160128-34 – Vote du budget annexe 2016 Ormeaux II

Le Conseil communautaire,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 17 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Adopte le budget annexe 2016 Ormeaux II lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à : **770 720.10 €**
- Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à : **1 017 636.90 €**

160128-35 – Vote du budget annexe 2016 La Petite Morinière

Le Conseil communautaire,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 17 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Adopte le budget annexe 2016 Petite Morinière lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à : **328 555.90 €**
- Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à : **655 610.22 €**

160128-36 – Vote du budget annexe 2016 Pépinières Artisanales

Le Conseil communautaire,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 17 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Adopte le budget annexe 2016 Pépinières Artisanales lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à : **10 217.00 €**
- Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à : **49 673.32 €**

160128-37 – Vote du budget annexe 2016 Ateliers Relais Morannes

Le Conseil communautaire,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 17 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Adopte le budget annexe 2016 Ateliers Relais Morannes lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à : **19 300.40 €**
- Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à : **94 795.76 €**

160128-38 – Vote du budget annexe 2016 SPANC

Le Conseil communautaire,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 17 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Adopte le budget annexe 2016 SPANC lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à : **30 157.00 €**

160128-39 – Vote du budget annexe 2016 Le Grand Clos

Le Conseil communautaire,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 17 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Adopte le budget annexe 2016 Le Grand Clos lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à : **49 375.38 €**
- Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à : **52 746.46 €**

160128-40 – Vote du budget annexe 2016 Bâtiment Industriel

Le Conseil communautaire,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 17 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Adopte le budget annexe 2016 Bâtiment Industriel lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à : **40 171.00 €**
- Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à : **219 840.59 €**

160128-41 – Vote du budget annexe 2016 ZA Pont Rame

Le Conseil communautaire,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 17 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Adopte le budget annexe 2016 ZA Pont Rame lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à : **229 553.30 €**
- Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à : **426 702.60 €**

160128-42 – Vote du budget annexe 2016 Ateliers Relais

Le Conseil communautaire,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 17 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Adopte le budget annexe 2016 Ateliers Relais lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à : **2.03 €**
- Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à : **470 822.15 €**

160128-43 – Vote du budget annexe 2016 Actiparc

Le Conseil communautaire,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 17 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Adopte le budget annexe 2016 Actiparc lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à : **1 443 035.37 €**
- Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à : **2 686 070.60 €**

160128-44 – Vote du budget annexe 2016 Dernier Commerce

Le Conseil communautaire,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 17 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Adopte le budget annexe 2016 Dernier Commerce lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à : **3 700.00 €**
- Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à : **371 155.44 €**

III-Administration générale

3.1) Droit à la formation des élus et mandats spéciaux

La formation des élus communautaires

La loi du 3 février 1992 permet à tous les membres du Conseil communautaire une formation adaptée à leurs fonctions. Trois décrets du 16 novembre 1992 précisent les conditions d'exercice (décrets 92-

1206, 1207 et 1208).

La loi n° 2002 - 276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a renforcé le dispositif en place en exigeant une délibération du Conseil communautaire pour leur mise en place.

L'exercice d'un « mandat spécial »

Outre les indemnités de fonction et les remboursements pour frais de déplacement engagés dans l'exercice de leur fonction, les élus intercommunaux ont droit au remboursement des frais qu'ils engagent pour l'accomplissement d'un mandat spécial qui relève d'un caractère exceptionnel et ponctuel. Cette notion exclut les activités courantes de l'élu (exemple : frais lors du salon des Maires).

Avis du Bureau : Le Bureau est favorable à la mise en place du droit à la formation des élus et des mandats spéciaux.

Avis du Conseil : Le Conseil valide la mise en place du droit à la formation des élus et des mandats spéciaux.

160128-45 - Droit à la formation des élus et mandats spéciaux

Le Conseil communautaire,

Vu la loi du 3 février 1992 énonçant le droit à la formation pour tous les élus locaux,

Vu les décrets n° 92-1206, 1207 et 1208 du 16 novembre 1992 en précisant les conditions d'exercice,

Vu la loi n° 2002 - 276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que les fonctions de maire, de conseiller municipal, de président, et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux,

Après en avoir délibéré,

- 1) Adopte le principe de la mise en place du droit à la formation pour les élus,
- 2) Précise que les crédits correspondant seront ouverts sur les budgets à venir et que les dépenses seront imputées au chapitre 65,
- 3) Décide que l'ensemble des dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial de la Présidente et des membres du Conseil communautaire seront réglées ou remboursées par la Communauté de communes.

3.2) Vente ordinateurs

Renouvelés courant 2015, il reste 4 anciens ordinateurs, dont 2 légèrement endommagés, qui ne seront pas réutilisés. Certains agents de la CCPA seraient intéressés pour acheter ces ordinateurs.

Mme la Présidente a proposé de fixer les tarifs suivants : 20 € par ordinateur endommagé et 40 € par ordinateur non endommagé.

Avis du Bureau : Le Bureau est favorable à la vente des 4 ordinateurs.

Avis du Conseil : Le Conseil valide la vente des 4 ordinateurs

160128-46 – Vente de 4 ordinateurs aux agents de la CCPA

Le Conseil communautaire

Considérant le renouvellement du parc informatique de la Communauté de Communes,

Considérant les 4 anciens ordinateurs, dont 2 légèrement endommagés, qui ne seront pas réutilisés,

Après en avoir délibéré,

Décide de vendre aux agents de la CCPA, 4 ordinateurs comprenant chacun, une unité centrale, une souris, un clavier et un écran, au prix de 40 € par ordinateur non endommagé et 20 € par ordinateur endommagé.

VI-Enfance-Jeunesse

4.1) Compte rendu de la Commission du 30.11.15

① Attribution des aides financières PEL

Sur les 8 projets présentés au COPIL, 6 ont été retenus et ont été soumis au vote :

1- USEP Ecole René Rondreux – DURTAL

Objectif du projet : Parcours artistique et culturel [Découverte de la danse contemporaine avec le Centre National de Danse Contemporaine (CNDC) et du lieu symbolique Le Quai à Angers]

Public visé : Les élèves de 2 classes de CE1 et CE1/CE2 de l'école René Rondreux

Montant subvention PEL demandé = 710€

Avis du COPIL : Le COPIL valide le projet et le propose à la Commission.

Avis de la Commission : La Commission approuve le projet et le soumet au Bureau.

Avis du Bureau : Ne présentant pas une portée intercommunale, le Bureau donne un avis défavorable au projet de l'Ecole René Rondreux.

Avis du Conseil : Le Conseil suit l'avis du bureau et ne retient pas ce projet.

2- APE René Rondreux – DURTAL

Objectif du projet : Spectacle de rue intercommunal et inter-associatif [Défilé avec échassiers et jongleurs, intermède musical et spectacle de feu + Rassemblement de la population autour d'un évènement festif et ludique]

Public visé : Le plus grand nombre d'enfants et adultes des communes du territoire et celles avoisinantes.

En partenariat avec l'ALSH de Durtal, l'APE des Rairies et l'Ecole de musique intercommunale.

Montant subvention PEL demandé = 1 488€

Avis du COPIL : Le COPIL valide le projet et le propose à la Commission.

Avis de la Commission : La Commission est favorable au projet et le soumet au Bureau.

Avis du Bureau : Le Bureau donne un avis favorable.

Avis du Conseil : Le Conseil valide le projet de l'APE René Rondreux de Durtal.

3- Ecole de Musique intercommunale

Objectif du projet : Musique et danse [Obtenir un véritable tableau artistique en mélangeant, sur une même scène, un groupe de musique d'adolescents et un groupe de danse contemporaine de la Cie ResNonVerba]

Public visé : Ados de 12 à 17 ans faisant partie de la Communauté de communes

En partenariat avec la compagnie de danse contemporaine ResNonVerba.

Montant subvention PEL = 1 135€

Avis du COPIL : Le COPIL valide le projet et le propose à la Commission.

Avis de la Commission : La Commission est favorable au projet et le soumet au bureau.

Avis du Bureau : Le Bureau donne un avis favorable.

Avis du Conseil : Le Conseil valide le projet de l'Ecole de musique intercommunale.

4- APE Maurice Ludard - DAUMERAY

Objectif du projet : Création d'une malle pédagogique de jeux en bois surdimensionnés [Réalisation et acquisition de jeux en bois + Favoriser les échanges intergénérationnels + Mise à disposition des jeux aux associations de l'intercommunalité]

Public visé : Enfants et parents de Daumeray et de l'intercommunalité

Montant subvention PEL demandé = 1 566€

Avis du COPIL : Le COPIL valide le projet et le propose à la Commission.

Avis de la Commission : La Commission est favorable au projet mais exige que dans les mises à disposition de jeux réalisées, qu'elles soient gratuites pour les associations de la CCPA, seule une caution pourra être demandée.

Avis du Bureau : Le Bureau donne un avis favorable et souhaite qu'une convention d'utilisation soit réalisée pour la mise à disposition aux associations de la CCPA.

Avis du Conseil : Le Conseil valide le projet et la mise en place d'une convention de mise à disposition aux association de la CCPA.

5- APEL NOTRE DAME - MORANNES

Objectif du projet : Education aux écrans vers le défi (3 jours sans écran) [Comprendre les avantages et inconvénients des écrans + Amener le jeu à la place de l'écran]

Public visé : les 42 élèves de l'école Notre Dame de Morannes

Montant subvention PEL demandé = 1 605€

Avis du COPIL : Le COPIL valide le projet et aimerait que la CCPA puisse développer cette action sur les autres écoles et communes du territoire.

Avis de la Commission : La Commission est favorable au projet et accepte de travailler sur l'idée d'étendre cette action aux autres écoles et communes du territoire.

Avis du Bureau : Ne présentant pas une portée intercommunale, le Bureau donne un avis défavorable au projet de l'école Notre Dame de Morannes.

Avis du Conseil : Le Conseil suit l'avis du bureau et ne retient pas ce projet.

6- Malles de jeux périscolaires - CCPA

Objectif du projet : compléter les malles avec des nouveaux jeux [Acquisition de 16 jeux pour compléter les 4 malles de jeux existantes (soit 4 nouveaux jeux par malles) + jeux principalement pour les plus petits (3-6 ans), à la demande des animatrices des garderies périscolaires]

Public visé : les enfants des écoles publiques du territoire fréquentant les garderies périscolaires

Montant subvention PEL demandé = 224€

Avis du COPIL : Le COPIL propose que la CCPA finance le projet sans passer par les aides financières.

Avis de la Commission : La Commission est favorable au projet et souhaiterait que la somme totale soit prise sur un autre budget de la CCPA que l'enveloppe des aides financières PEL.

Avis du Bureau : Le Bureau est favorable à la proposition de la Commission.

Avis du Conseil : Le Conseil valide la demande de financer le projet sans utiliser les aides PEL.

② Enveloppe financière totale du PEL pour 2016

Projets		Avis COPIL	Avis Commission	Avis Bureau
1- Parcours artistique et culturel	710 €	Favorable	Favorable	<i>Pas favorable</i>
2- Spectacle de rue intercommunal et inter-associatif	1 488 €	Favorable	Favorable	Favorable
3- Musique et danse	1 135 €	Favorable	Favorable	Favorable
4- Création d'une malle pédagogique de jeux en bois	1 566 €	Favorable	Favorable	Favorable
5- Education aux écrans vers le défi	1 605 €	Favorable	Favorable	<i>Pas favorable</i>
TOTAL		6 504 €	6 504 €	4 189 €

Proposition du COPIL : Le Comité de pilotage propose une enveloppe de 10 000€ pour les projets 2016 et demande d'y ajouter les 3 000€ restant de l'enveloppe 2015 pour un budget total de 13 000€ pour les aides financières de 2016.

Avis de la Commission : La Commission est favorable à l'enveloppe de 13 000€ pour les aides financières PEL 2016.

Avis du Bureau : Le Bureau ne valide pas la demande d'ajout des 3 000€ et propose de fixer le budget des aides financières PEL 2016 à 10 000€.

Avis du Conseil : Le Conseil suit l'avis du Bureau et fixe le budget des aides financières PEL pour l'année 2016 à 10 000€.

③ Projet de spectacle de rue intercommunal et inter-associatif

Le projet de spectacle de rue intercommunal et inter-associatif porté par l'APE René Rondreux (en 2014 et 2016) et l'APE les Hirondelles (en 2015) permet de créer une vraie dynamique sur le territoire :

- Dynamique sociale (animation ouverte à tous, familiale, intergénérationnelle,...) ;
- Dynamique culturelle (découverte de spectacles de rue : fanfare, échasses, cirque,...) ;
- Dynamique partenariale avec les accueils de loisirs et l'Ecole de Musique.

Proposition du COPIL : Le comité de pilotage propose de subventionner cette manifestation en dehors de « l'aide financière PEL ».

Avis de la Commission : La Commission propose au bureau qu'une ligne financière puisse être créée dans le budget enfance jeunesse de la CCPA, intitulée « **Spectacle de rue intercommunal et inter-associatif avec une somme allouée de 1500€** ».

Avis du Bureau : Le Bureau donne un avis favorable.

Avis du Conseil : Le Conseil valide la création d'une ligne budgétaire pour ce projet.

V-Questions orales

5.1) Adhésion de la commune nouvelle MORANNES SUR SARTHE

Suite à la création au 1^{er} janvier 2016 de la commune nouvelle de MORANNES SUR SARTHE (arrêté préfectoral du 02.11.15), et la demande d'adhésion à la CCPA de la commune nouvelle (délibération en date du 05.01.16), Mme la Préfète a procédé par arrêté du 19.01.16 au rattachement de MORANNES SUR SARTHE à la CCPA à compter du 1^{er} février 2016.

Ce rattachement rend nécessaire la recomposition du Conseil communautaire tel que prévu par l'article L5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales.

Situation actuelle

	CCPA	
Nombre de communes	5	
Population municipale 2015	8 850	
Nombre de Conseillers	24 par accord local au lieu de 22	
Répartition par commune	DURTAL	9
	MORANNES	5 <i>dont 1 siège vacant issu de la liste d'opposition</i>
	DAUMERAY	5
	LES RAIRIES	3
	MONTIGNE LES RAIRIES	2

Situation au 1^{er} février 2016

2 possibilités

1) Régime de droit commun selon le tableau de population

Communes	Population municipale 2016	REPARTITION DE DROIT COMMUN art L5211-6-1 II à V du CGCT
DURTAL	3 382	9 sièges
MORANNES-SUR-SARTHE	2 060	6 sièges
DAUMERAY	1 526	4 sièges
RAIRIES	977	2 sièges
MONTIGNE-LES-RAIRIES	378	1 siège
5 communes	8 323	22 sièges

2) Accord local = + 25% de sièges supplémentaires maximum soit un **potentiel de 5 sièges supplémentaires** à répartir

Plusieurs conditions à respecter :

- les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune (authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité) ;
- chaque commune dispose d'au moins un siège ;
- aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres (sauf lorsque la répartition effectuée en conduirait à ce que la part de sièges attribuée à une commune s'écarte de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale et que la répartition effectuée par l'accord maintient ou réduit cet écart et sauf lorsque deux sièges seraient attribués à une commune pour laquelle la répartition effectuée en application du 1° du IV conduirait à l'attribution d'un seul siège).

➤ Décision à prendre dans les **2 mois** qui suivent l'arrêté préfectoral (Les communes devront délibérer avant le 1^{er} avril 2016)

➤ Sous condition de **majorité qualifiée** : 2/3 des conseils municipaux > à 50% de la population ou inversement

➤ **81 accords locaux sont possibles** (le tableau présentant les 81 accords locaux ont été présentés aux conseillers communautaires)

Avis du Conseil : Le Conseil retient l'accord local avec un total de **25 sièges communautaires** répartis entre les communes de la manière suivante : **DURTAL 9, MORANNES SUR SARTHE 6, DAUMERAY 5, LES RAIRES 3 et MONTIGNE LES RAIRES 2.**

LA CCPA proposera aux communes un modèle de délibération.

160128-47 – Recomposition du Conseil communautaire consécutive à l'adhésion de MORANNES SUR SARTHE à la CCPA

Le Conseil communautaire,

Vu les articles L5211-6-1 et L5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral D3-2001-1060 du 24.12.2001 portant sur la création de la Communauté de communes les Portes de l'Anjou,

Vu l'arrêté préfectoral DCRL/BCL/2015-69 du 02.11.2015 portant sur la création au 1^{er} janvier 2016 de la commune nouvelle de MORANNES SUR SARTHE,

Vu la délibération 2016-005 en date du 05.01.16 de la commune MORANNES SUR SARTHE relative à la demande d'adhésion à la CCPA,

Vu l'arrêté préfectoral DCRL/BCL/2016-5 du 19.01.16 concernant le rattachement de MORANNES SUR SARTHE à la CCPA à compter du 1^{er} février 2016,

Après en avoir délibéré,

Propose aux communes par accord local d'établir **25 sièges communautaires** répartis entre les communes de la manière suivante : DURTAL **9**, MORANNES SUR SARTHE **6**, DAUMERAY **5**, LES RAIRES **3** et MONTIGNE LES RAIRES **2**.

5.2) Tarifs ALSH

Avis du Conseil : Le Conseil valide les tarifs des Accueils de loisirs proposés par la gestionnaire.

160128-48 – Validation des tarifs des ALSH de la CCPA

Le Conseil communautaire,

Vu la compétence Enfance-Jeunesse de la CCPA,

Considérant que l'Union Régionale des Pupilles de l'Enseignement Public est le nouveau gestionnaire des Accueils de Loisirs et des Espaces Jeunes de la CCPA depuis le 1^{er} janvier 2016,

Après en avoir délibéré,

Valide la grille tarifaire avec les 9 tranches de quotient familial proposée par l'URPEP pour les mercredis et les vacances scolaires de l'année 2016 :

A partir du 1^{er} janvier 2016	La journée sans repas	La 1/2 journée sans repas	Repas	Garderie la 1/2 heure
QF ≤ 336	1,84 €	0,92 €	2,40 €	0,40 €
337 ≤ QF ≤ 350	2,17 €	1,09 €	3,00 €	0,40 €
351 ≤ QF ≤ 395	3,20 €	1,60 €	3,45 €	0,40 €
396 ≤ QF ≤ 450	4,90 €	2,50 €	3,45 €	0,40 €
451 ≤ QF ≤ 600	6,00 €	3,10 €	3,45 €	0,40 €
601 ≤ QF ≤ 750	7,90 €	3,85 €	3,45 €	0,60 €
751 ≤ QF ≤ 900	9,20 €	4,60 €	3,45 €	0,80 €
901 ≤ QF ≤ 1200	10,70 €	5,30 €	3,45 €	1,00 €
QF > 1201	12,20 €	6,10 €	3,45 €	1,20 €

5.3) Projet de méthanisation

Ce projet de méthanisation est initié par des agriculteurs du territoire.

Le coût d'une étude de pré-faisabilité est d'environ 15 000€.

Avis du Bureau : Le Bureau donne un accord de principe sur une ligne budgétaire de 10 000€ de participation pour cette pré-étude.

Avis du Conseil : Le Conseil donne un accord de principe sur une aide de 10 000€ pour l'étude du pré-projet.

Sans autre question, la séance est levée à 19h45

Date du prochain Conseil communautaire : jeudi 25 février 2016

Liste des délibérations de la séance du 28.01.16

- 160128-01 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget principal
- 160128-02 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe Ormeaux II
- 160128-03 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe Pépinières Artisanales
- 160128-04 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe Ateliers Morannes
- 160128-05 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe SPANC
- 160128-06 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe Bâtiment Industriel
- 160128-07 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe La Petite Morinière
- 160128-08 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe Le Grand Clos
- 160128-09 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe ZA Pont Rame
- 160128-10 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe Ateliers Relais
- 160128-11 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe Actiparc
- 160128-12 – Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe Dernier Commerce
- 160128-13 – Approbation du compte administratif 2015 du budget principal
- 160128-14 – Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe Ormeaux II
- 160128-15 – Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe Pépinières Artisanales
- 160128-16 – Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe Ateliers Morannes
- 160128-17 – Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe SPANC
- 160128-18 – Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe Bâtiment Industriel
- 160128-19 – Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe La Petite Morinière
- 160128-20 – Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe Le Grand Clos
- 160128-21 – Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe ZA Pont Rame
- 160128-22 – Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe Ateliers Relais
- 160128-23 – Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe Actiparc
- 160128-24 – Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe Dernier Commerce
- 160128-25 – Affectation des résultats de la section fonctionnement du budget principal
- 160128-26 – Affectation des résultats de la section fonctionnement du budget SPANC
- 160128-27 – Affectation des résultats de la section fonctionnement du budget Ormeaux II
- 160128-28 – Affectation des résultats de la section fonctionnement du budget Bâtiment Industriel
- 160128-29 – Affectation des résultats de la section fonctionnement du budget ZA Pont Rame
- 160128-30 – Affectation des résultats de la section fonctionnement du budget Ateliers Morannes
- 160128-31 – Affectation des résultats de la section fonctionnement du budget Pépinières Artisanales
- 160128-32 – Affectation des résultats de la section fonctionnement du budget Dernier Commerce
- 160128-33 – Vote du budget principal 2016
- 160128-34 – Vote du budget annexe 2016 Ormeaux II
- 160128-35 – Vote du budget annexe 2016 La Petite Morinière
- 160128-36 – Vote du budget annexe 2016 Pépinières Artisanales
- 160128-37 – Vote du budget annexe 2016 Ateliers Relais Morannes
- 160128-38 – Vote du budget annexe 2016 SPANC
- 160128-39 – Vote du budget annexe 2016 Le Grand Clos
- 160128-40 – Vote du budget annexe 2016 Bâtiment Industriel
- 160128-41 – Vote du budget annexe 2016 ZA Pont Rame
- 160128-42 – Vote du budget annexe 2016 Ateliers Relais

- 160128-43 – Vote du budget annexe 2016 Actiparc
 160128-44 – Vote du budget annexe 2016 Dernier Commerce
 160128-45 – Droit à la formation des élus et mandats spéciaux
 160128-46 – Vente de 4 ordinateurs aux agents de la CCPA
 160128-47 – Recomposition du Conseil communautaire consécutive à l'adhésion de la MORANNES SUR SARTHE à la CCPA
 160128-48 – Validation des tarifs des ALSH de la CCPA

CHARRIER Joëlle		GILBERT André	
ATANI Béatrice		GUITTON Didier	
AUGEUL Guy		JAHIER Eliane	
BOBET Corinne		JUBEAU Emmanuelle	
CHASSOULIER Gérard		KAHN Gilbert	
CLEMOT Dany		LANCELOT Patrick	
DAVY Jean-Luc		LE MEUR Cécile <i>(Procuration à GALAY Christine)</i>	
DE MIEULLE Roger		MARTIN Denis	
DESCAMPS Josée		NESLO Alain	
FICHE Stéphanie		PILON Jean-Yves	
GALAY Christine		ZIMMERMANN Valérie <i>(Procuration à CLEMOT Dany)</i>	